

PROFIL DE **LA SCPI** CAPITAL STATUTAIRE AU 31/12/2018 NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2018 NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 31/03/2019 AU 31/12/2018

AU 31/12/2018 PAR PART NOMBRE D'IMMEUBLES

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 31/03/2019

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE AU 31/03/2019

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CONVOCATION ET VOTE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Cher(e) associé(e),

AU 31/03/2019

Nous vous rappelons que vous avez désormais la possibilité d'être convoqué(e) et de voter aux assemblées générales de vos SCPI par voie électronique. Pour bénéficier de la convocation électronique, il vous suffit, conformément aux dispositions réglementaires et aux statuts de votre SCPI, de nous retourner votre consentement par courrier à l'aide du formulaire disponible sur le site www.reim.bnpparibas.fr.

Si vous avez choisi d'opter pour la convocation électronique, 15 jours minimum avant la date de réunion de l'assemblée, vous recevrez un courriel de convocation sur l'adresse électronique que vous aurez communiquée. En suivant les consignes, vous pourrez accéder aux documents relatifs à cette assemblée (avis de convocation, rapports, projets de résolutions,...) et voter en ligne, dans un délai qui y sera précisé, sans avoir donc à envoyer par la poste le formulaire de vote. À l'issue de votre vote, vous pourrez télécharger ou consulter, directement depuis le site de réponse en ligne, la prise en compte et le détail de vos votes.

Si vous choisissez de ne pas opter pour la convocation électronique, vous continuerez à recevoir vos convocations aux assemblées par voie postale. Nous vous recommandons toutefois de préciser votre adresse électronique à la société de gestion afin de vous permettre de vous connecter à votre **Espace Associé personnel SCPI**, à partir du site www.reim.bnpparibas.fr. Vous y retrouverez notamment vos participations, vos distributions, vos documents fiscaux, vos informations administratives et toutes autres informations concernant vos SCPI.

Nous espérons que ces nouvelles modalités répondront aux besoins exprimés par une grande maiorité d'entre vous.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIOUE ¹

(AU 31/03/2019)

¹ En % des valeurs vénales au 31/12/2018.



44.0 % PARIS **RÉGION PARISIENNE AUTRES RÉGIONS**

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF ¹

(AU 31/03/2019)

BUREAUX LOCAUX COMMERCIAUX LOCAUX

D'ACTIVITÉ



16. RUE BROCHANT - 75017 PARIS

Actif de commerce, acquis en fin d'année 2018 et situé en plein secteur commerçant de la Rue Brochant (Paris 17ème). Cet actif est loué à une enseigne de fromagerie.



L'assemblée générale annuelle de Soprorente se tiendra le 17 juin 2019.

Pensez à voter! Faute de quorum à la 1ère réunion, il y aura lieu de reconvoquer l'assemblée, ce qui génère des coûts supplémentaires à la charge de la SCPI.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations :

www.reim.bnpparibas.fr

INVESTMENT MANAGEMENT

Bulletin trimestriel d'information 19-01 du 1er trimestre 2019 Valable du 1er avril au 30 iuin 2019

PRINCIPAUX **INDICATEURS**



² Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

L'ACTUALITÉ DE **la scpi**

Déclaration fiscale 2018 - Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) 2019

L'IFI est à la charge des personnes physiques détenant au 1er janvier un patrimoine immobilier net imposable supérieur à 1,3 M€.

L'IFI est calculé en deux étapes

- 1. Calcul du ratio immobilier = Valeur vénale des actifs immobiliers / Valeur estimée totale des actifs du bilan.
- 2. Calcul de la valeur à déclarer :
- Pour les sociétés à capital variable : ratio immobilier x la valeur de retrait 3
- Pour les sociétés avec marché secondaire actif : ratio immobilier x le dernier prix d'exécution ³
- Pour les autres cas : ratio immobilier x la valeur de réalisation 3

La valeur de l'IFI au 31 décembre 2018 s'établit à 294,00€/part pour la SCPI Soprorente.

Attention : Dans les cas de démembrement, l'IFI est en principe payé par l'usufruitier. Cependant, en cas de démembrement légal (succession), l'imposition de l'IFI est répartie entre le nu-propriétaire et l'usufruitier, selon le barème de l'âge.

Les déclarations fiscales sont disponibles sur votre Espace Associé consultable sur le site internet de BNP Paribas REIM France: www.reim.bnpparibas.fr - Pour y accéder, pensez à communiquer votre adresse email à la société de gestion. Les documents sont également adressés par courrier.

ACTUALITÉ **immobilière**

'ACTIF DU TRIMESTRE

Activité locative du trimestre



LIBÉRATIONS pour un total des loyers annualisés de



TOF «ASPIM»

COMPARÉ AU 4T 2018

■ Taux d'occupation financier



Locaux loués (TOF «Brut»): 93,9%

- TOF «ASPIM» 93,5%
- Locaux loués en franchises de loyers 0,4% Locaux vacants: 6,1%
- Locaux vacants en travaux ou sous promesse de vente 0,0%
- Locaux disponibles à la location 6,1%

Rappel: au 31/12/2018, le TOF «ASPIM» était de 91,6% et le TOF «BRUT» de 94,3%

■ Situation locative

Au premier trimestre 2019, le taux d'occupation financier « ASPIM » (les locaux sous franchises de loyer sont considérés comme vacants) s'élève à 93,5%, en progression par rapport au trimestre précédent

L'évolution de ce taux d'occupation est principalement liée à la fin de périodes de franchises accordées à des locataires, le taux d'occupation brut se maintenant à un bon niveau, à près de 94%.

À noter cependant la réception de 2 congés représentant 70 K€ de loyer annuel, pour 916 m² de bureaux. Ces congés ont eu peu d'impact sur le taux d'occupation du trimestre, dans la mesure où leur échéance a porté sur la fin du 1er trimestre 2019.

Acquisition et cession

Au 31 mars 2019, le patrimoine de votre SCPI Soprorente est maintenu à 33 actifs immobiliers, aucune acquisition ou cession n'ayant été enregistrée.

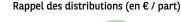
³ Valeurs éventuellement retraitées des dettes non déductibles selon les règles fiscales en viqueur.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

DATE DE PAIEMENT

ACOMPTE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2019, PAR PART

- » Dont revenus de produits financiers
- » Dont revenus de valeurs mobilières
- » Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d'acompte sur l'IR 1
- » Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles





Distribution 2018: 14,50€

Prévision de Distribution 2019 entre 14,00€ et 15,00€³

- ¹ Sauf cas de dispense justifié.
- ² Montant de la plus-value versée dans les conditions décidées à l'assemblée du 13 juin 2018.
- ³ Les prévisions de dividende sont fondées sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constituent en aucun cas une promesse de distribution.

25/04/2019

3.60€

LE MARCHÉ **des parts**

Indicateurs du trimestre







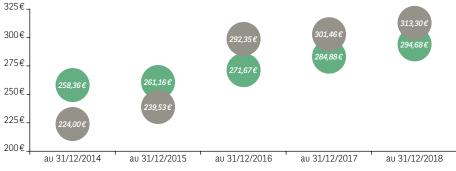


NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 31/03/2019

22/ SOIT 0.09 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

■ Indicateurs historiques

Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



Dernier prix d'exécution par part de l'année (prix net vendeur)

Valeur de réalisation par part

Taux de rendement interne au 31/12/2018

TRI 10 ans TRI 5 ans 10,27% 10,85%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement se compensent).

FONCTIONNEMENT DU **MARCHÉ DES PARTS**

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

1 - MANDAT D'ACHAT/VENTE ET Information sur l'état du marché

Disponibles auprès de votre de Gestion 01 55 65 20 01 et sur

3 - CENTRALISATION FT HORODATAGE

Par la Société de Gestion

5 - CONFRONTATION

Confrontation des ordres d'achat et de vente et fixation du prix d'exécution permettant l'échange du plus grand nombre de parts.

7 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

le registre des associés

2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire distributeur ou la Société de Gestion 167, quai de la bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex par courrier avec A/R.

4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information

6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION

et du nombre de parts échangées sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au **01 55 65 20 01** dès le jour de la confrontation

8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRE

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs

Fixation du prix d'exécution

Fréquence : Dernier jour ouvré de chaque mois à 12h. Prochaines dates : 30/04 - 31/05 - 28/06 - 31/07

Les ordres doivent être recus et validés au plus tard la veille, avant midi

Règles de jouissance

Dans le cas d'un achat au cours des deux premiers mois du trimestre civil, l'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre. Dans le cas d'un achat au cours du 3ème mois, c'est le vendeur qui conserve la jouissance des parts sur la totalité du trimestre.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 20 01 (« Relations Clients » de BNP Paribas REIM France)

Soprorente, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de l'AMF à la note d'information : SCPI n°09-05 en date du 3 mars 2009 mise à jour en juillet 2014.

BNP PARIBAS REIM FRANCE - Société de gestion agréée par l'AMF sous le n° GP-07000031 en date du 1er juillet 2007 et du 15 avril 2014 au titre de la directive AIFM. Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées. 167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 20 01 (Relation clients) - Site web : www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie : reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas

BNP PARIBAS **REAL ESTATE**

Soprorente



avril 2019 tintabule -10-31-1188 | Mise en page PEFC